

Je paye mes factures d'acompte par domiciliation. Dois-je payer ma facture de régularisation par domiciliation ?

03/06/2020



Non, pas obligatoirement.

Vous pouvez demander à **exclure la facture de régularisation de la domiciliation.**

Vous trouverez ici un modèle de lettre pour demander l'exclusion de votre facture de régularisation de votre domiciliation bancaire.

Pour plus d'informations sur la facture de régularisation, consultez notre rubrique « Facture de régularisation (décompte annuel) ».

Publié le 3 juin 2020.